

# Les PME québécoises et l'inflation

Entre adaptation et gestion des répercussions économiques



Étude de suivi 2022-2023  
Février 2023

**FCEI**  
FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE  
*En affaires pour vos affaires.*

## Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) s'intéresse assidûment à une préoccupation majeure des petites et moyennes entreprises (PME) du Québec : l'inflation. Elle a publié une [note de recherche](#) en mars 2022 portant sur les perspectives et les mesures des entrepreneurs face à la hausse de l'inflation et des pistes de solutions pour soutenir les PME. Le présent rapport constitue une étude de suivi sur la période 2022-2023.

En 2022, l'inflation frappait de plein fouet les PME, si bien que plus de 95 %<sup>1</sup> d'entre elles en ressentaient l'impact sur leurs activités. L'augmentation des prix des biens et des services va faire naître des inquiétudes chez les entrepreneurs et va les contraindre à miser sur certaines mesures pour y faire face. Par exemple, ils vont augmenter leurs prix (73 %), travailler plus d'heures pour alléger leurs coûts de main-d'œuvre (52 %), réduire leur marge bénéficiaire (38 %), réduire leurs investissements (29 %) ou encore augmenter leur capacité d'endettement (23 %). Les répercussions de ce phénomène sont nombreuses pour les PME et viennent ajouter une pression sur leurs propriétaires.

Les propriétaires de PME font face à plusieurs défis et comptent sur l'appui du gouvernement du Québec pour les surmonter. En dépit de nos récentes prévisions<sup>2</sup> indiquant un ralentissement de l'inflation pour le début de l'année 2023, cette dernière demeure sensiblement élevée. Les PME composent avec un environnement d'affaires complexe. Le gouvernement québécois devrait considérer davantage la réalité des PME dans sa politique anti-inflationniste, à l'image de celle déployée à l'égard des citoyens<sup>3</sup>.

Ce rapport vise principalement à mieux saisir la place qu'occupe l'inflation dans le milieu entrepreneurial et ses effets collatéraux sur les PME, en se basant sur des données recueillies dans le cadre de sondages menés à une année d'intervalle (février 2022 et janvier 2023) afin d'analyser les variations.

La FCEI présentera d'abord brièvement la situation des PME québécoises, puis les enjeux majeurs avec lesquels elles doivent composer, dont l'inflation. Enfin, nous révélerons le rôle névralgique que peut jouer le gouvernement du Québec et les mesures à prioriser en vue d'aider les petites et moyennes entreprises dans un contexte inflationniste.

---

<sup>1</sup> FCEI, sondage *Votre Voix - Février 2022*, mené du 9 au 25 février 2022, résultats finaux, n = 672 répondants, marge d'erreur +/- 3,8 %. Question : « Quel impact l'inflation a-t-elle sur votre entreprise ? »

<sup>2</sup> FCEI, rapport *Perspectives trimestrielles des PME*, janvier 2023. [https://20336445.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/20336445/FCEI\\_T42022\\_Perspectives\\_trimestrielles\\_des\\_PME.pdf](https://20336445.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/20336445/FCEI_T42022_Perspectives_trimestrielles_des_PME.pdf).

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, Communiqué de presse, décembre 2022, Bouclier anti-inflation. <https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2022/12/08/mise-en-place-du-bouclier-anti-inflation/#:~:text=Afin%20d'att%C3%A9nuer%20l'impact,droits%20de%20scolarit%C3%A9%20universitaires%20et.>

## Préoccupations majeures des PME du Québec

### Un contexte d'affaires oppressant

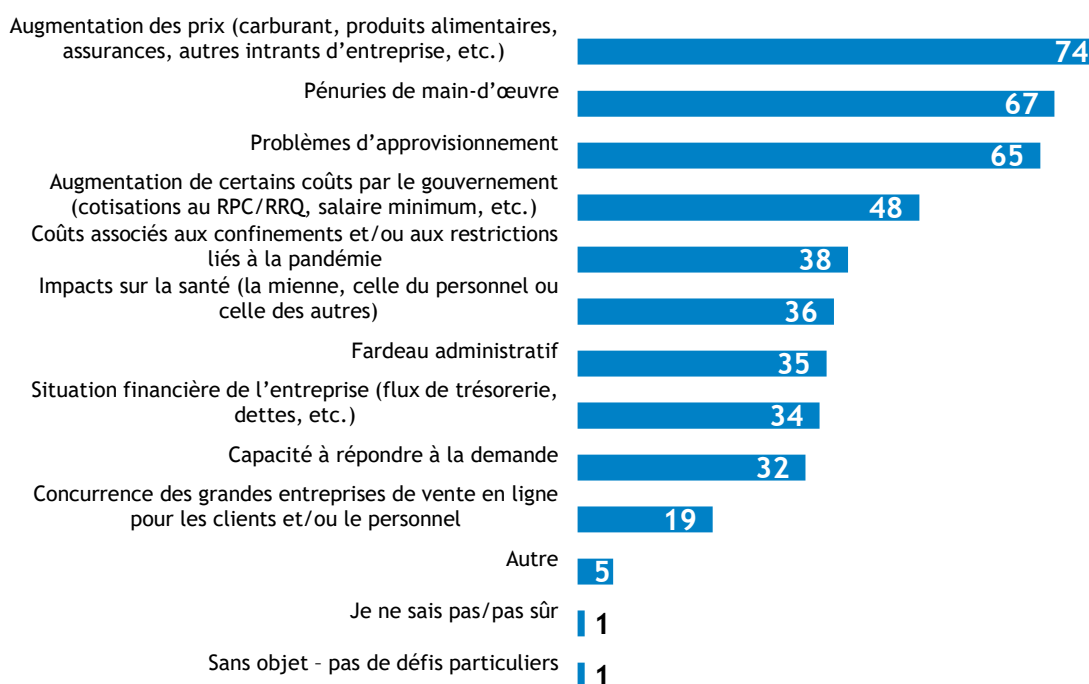
Les PME sont le cœur de l'économie québécoise, et la moitié des entreprises comptent moins de cinq employés. Elles stimulent notre économie, créent des emplois et dynamisent nos communautés. Miser sur les petites et moyennes entreprises, c'est miser sur une économie forte, d'où l'importance de cibler des mesures adéquates pour pallier les défis entrepreneuriaux et bâtir un environnement d'affaires propice à la croissance.

Rappelons aussi que les PME sont encore fragiles, puisque 59 % d'entre elles affichent toujours une dette pandémique moyenne de plus de 110 000 \$<sup>4</sup>.

### Augmentation des prix, pénuries de main-d'œuvre, difficultés d'approvisionnement et hausse des coûts gouvernementaux : pas de répit pour les PME

Figure 1

#### Les grands défis des PME du Québec - 2022 (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre Voix - Janvier 2022*, mené du 18 au 27 janvier 2022, résultats finaux, 994 répondants, marge d'erreur +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

<sup>4</sup> FCEI, Tableau de la santé des PME, résultats finaux du sondage *Votre Voix* - du 10 au 28 novembre 2022, données du Québec.  
<https://www.jechoisispme.ca/sante>

En 2022, 74 % des PME québécoises identifiaient l'augmentation des prix comme étant leur plus grand défi, suivi par la pénurie de main-d'œuvre (67 %) et les problèmes d'approvisionnement (64 %). Enfin, l'augmentation de certains coûts gouvernementaux, tels que les cotisations patronales au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ), était aussi considérée comme un défi important (48 %).

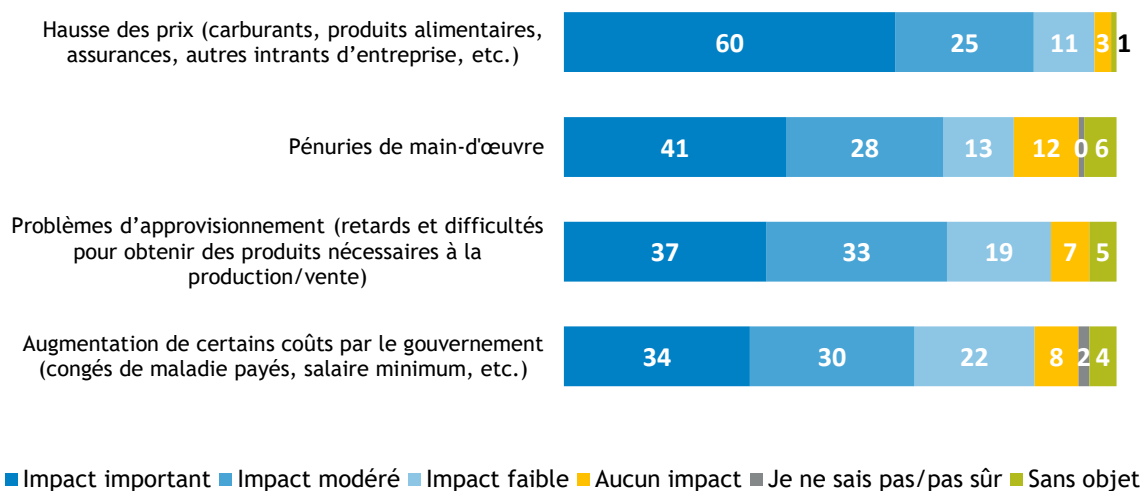
## Évolution et variation du degré d'impact des principaux défis des PME

Outre l'ordre d'importance des défis, la FCEI a cherché à évaluer leur degré d'impact sur les propriétaires de PME. Nous avons porté notre regard sur les quatre plus grands défis mentionnés précédemment (voir la figure 1). Les figures 2 et 3 illustrent le degré d'impact (important, modéré, faible ou inexistant) de chaque défi pour 2022 et 2023, respectivement.

En 2022, 60 % des chefs d'entreprise considéraient la hausse des prix comme ayant un impact important sur leur entreprise, suivie par les pénuries de main-d'œuvre (41 %), les problèmes d'approvisionnement (37 %) et l'augmentation des coûts gouvernementaux (34 %).

Figure 2

### Niveau d'impact des défis des PME québécoises sur leur entreprise - 2022 (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre Voix - Février 2022*, mené du 9 au 25 février 2022, résultats finaux, 672 répondants, marge d'erreur +/- 3,8 %, 19 fois sur 20.



En 2023, 64 % des propriétaires de PME ont fait part de l'impact important de la hausse des prix, soit une augmentation de 4 points de pourcentage comparativement à 2022. Au total, 97 % des propriétaires de PME affirment en subir des impacts allant de faible à important.

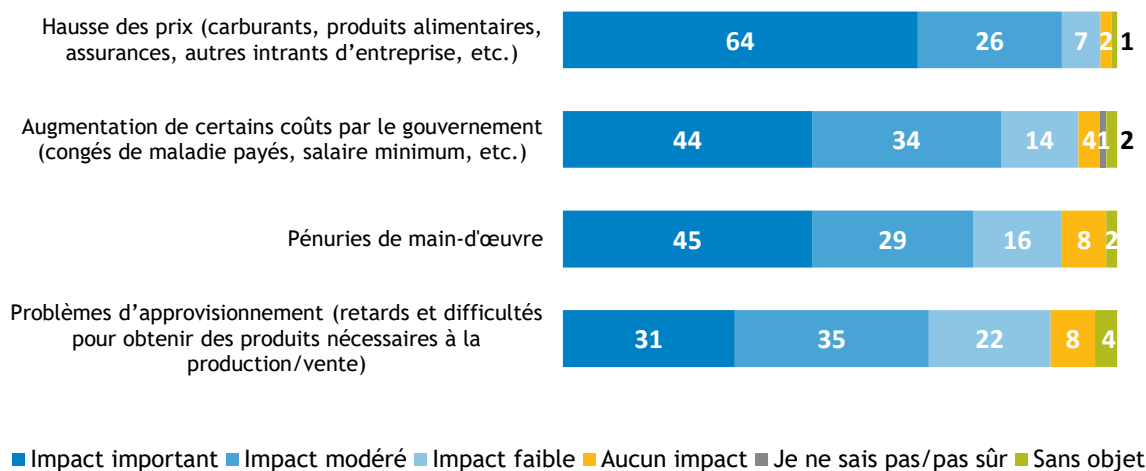
Le plus grand changement en 2023 s'avère l'augmentation significative de l'impact des augmentations de certains coûts gouvernementaux sur les PME du Québec. En effet, en 2022, rappelons que 64 % des propriétaires de PME mentionnaient un impact allant d'important (34 %) à modéré (30 %). Seulement 12 mois plus tard, ils sont 78 % à mentionner un impact allant d'important (44 %) à modéré (34 %) à cette même question. Cette hausse démontre que non seulement l'action gouvernementale laisse les PME québécoises sans outils, mais qu'elle semble aussi contribuer à la détérioration de la situation.

L'impact de la pénurie de main-d'œuvre augmente également, passant d'un impact important pour 41 % des PME en 2022 à 45 % en 2023.

Finalement, sur une note plus positive, l'impact des enjeux relatifs aux chaînes d'approvisionnement diminue, passant d'un impact important pour 37 % des répondants en 2022 à 31 % en 2023.

Figure 3

### Niveau d'impact des défis des PME québécoises sur leur entreprise - 2023 (% des réponses)



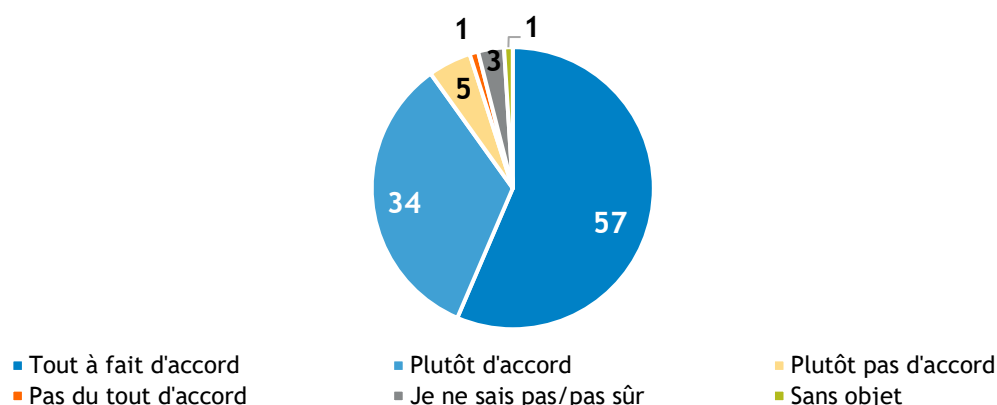
Source : FCEI, sondage *Votre Voix - Janvier 2023*, mené du 18 au 31 janvier 2023, résultats finaux, 579 répondants, marge d'erreur +/- 4,1 %, 19 fois sur 20.

### Hausse des prix : un phénomène qui s'installe? Les avis sont partagés.

Dans la prochaine section, la FCEI a voulu déterminer si les coûts assumés par les entreprises avaient augmenté comparativement à la même période l'année dernière.

Figure 4

### Les coûts des PME québécoises ont augmenté comparativement à la même période l'année dernière (% des réponses)

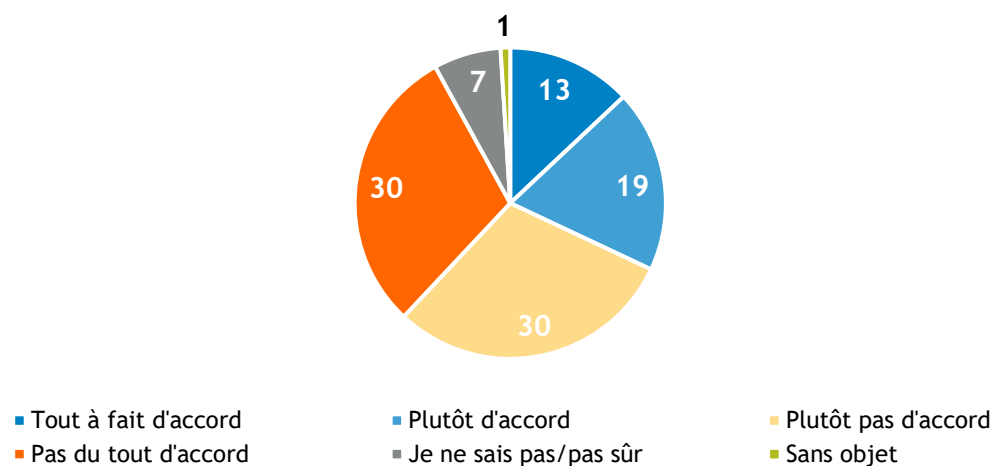


Source : FCEI, sondage *Votre Voix - Janvier 2023*, mené du 18 au 31 janvier 2023, résultats finaux, 580 répondants, marge d'erreur +/- 4,1 %, 19 fois sur 20.

Les données exclusives extraites de nos sondages révèlent que 91 % des PME du Québec ont vu leurs coûts augmenter comparativement à la même période l'an passé (figure 4). D'ailleurs, le graphique ci-dessous (figure 5) illustre le point de vue des propriétaires de PME québécoises à l'égard du phénomène de la hausse des prix, plus précisément s'il s'agit d'une situation passagère ou durable.

Figure 5

### Nous nous attendons à ce que la hausse des prix soit temporaire (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre Voix - Janvier 2023*, mené du 18 au 31 janvier 2023, résultats finaux, 581 répondants, marge d'erreur +/- 4,1 %, 19 fois sur 20.

En 2022, 19 % des propriétaires de PME pensaient que l'inflation était de nature passagère et s'attendaient à un retour à la normale prochainement. À l'inverse, ils étaient 74 % à juger que cet enjeu s'installerait dans la durée. En 2023, la perspective des propriétaires de PME a évolué. Dorénavant, 60 % jugent que l'inflation va s'inscrire dans la durée, contre 32 % qui la considèrent maintenant comme passagère.

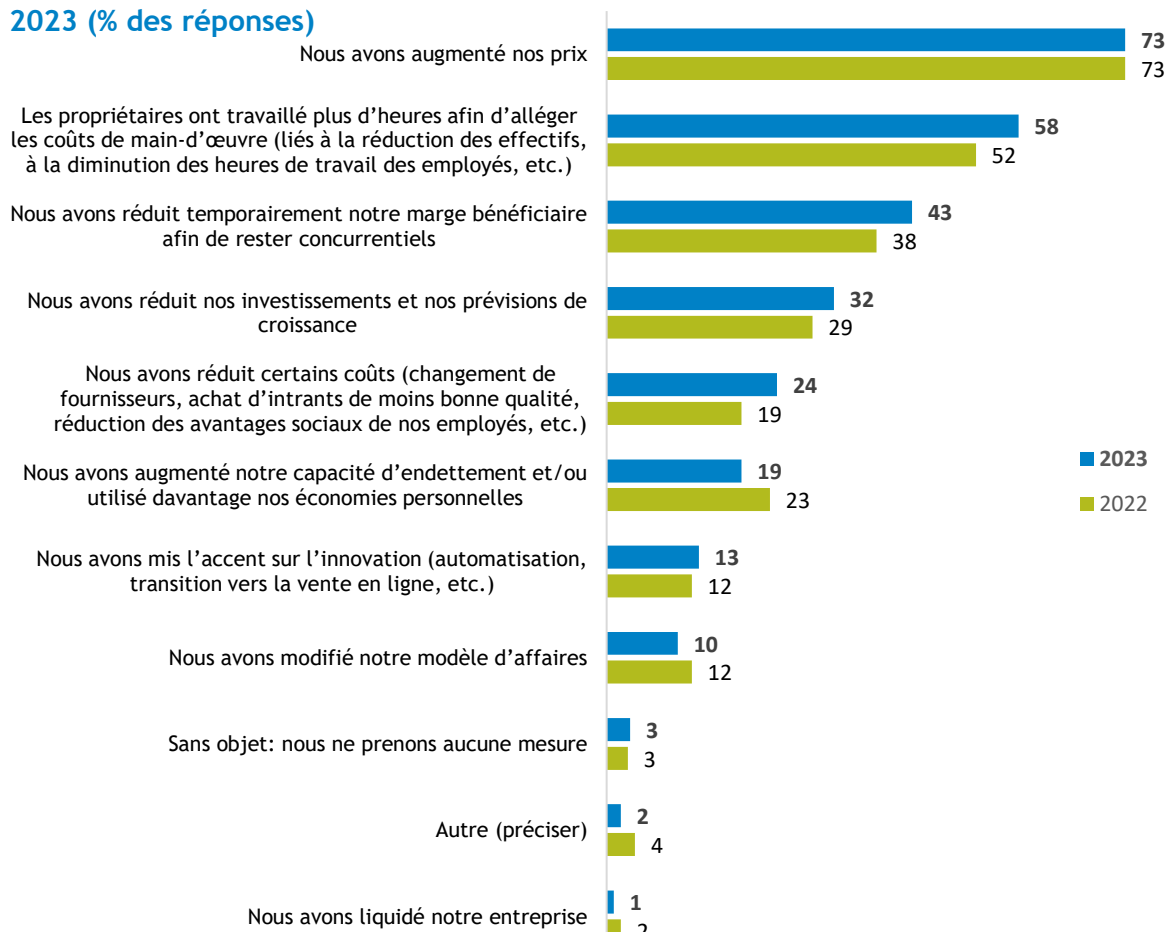
En somme, la FCEI constate que la perception des entrepreneurs a légèrement changé entre le début 2022 et le début 2023 et qu'elle est légèrement plus optimiste que leurs prévisions. Et, ces résultats viennent s'accorder avec notre récente étude<sup>5</sup> selon laquelle nos prévisions économiques indiquent un ralentissement de l'inflation.

## Solutions des PME québécoises pour lutter contre l'inflation

Face à cette pression inflationniste, les petites entreprises sont contraintes de trouver des alternatives et des solutions visant à réduire les effets de l'augmentation des prix. La FCEI a comparé l'évolution des mesures mises en place par les chefs d'entreprise en 2022 et en 2023.

Figure 6

### Mesures prises par les PME québécoises pour combattre l'inflation en 2022 et en 2023 (% des réponses)



Sources : FCEI, sondage *Votre Voix - Février 2022*, mené du 9 au 25 février 2022, résultats finaux, 642 répondants, marge d'erreur +/- 3,9 %, 19 fois sur 20; FCEI, sondage *Votre Voix - Janvier 2023*, mené du 18 au 31 janvier 2023, résultats finaux, 579 répondants, marge d'erreur +/- 4,1 %, 19 fois sur 20.

<sup>5</sup> FCEI, rapport *Perspectives trimestrielles des PME*, janvier 2023. [https://20336445.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/20336445/FCEI\\_T42022\\_Perspectives\\_trimestrielles\\_des\\_PME.pdf](https://20336445.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/20336445/FCEI_T42022_Perspectives_trimestrielles_des_PME.pdf).

Tout d'abord, l'augmentation de leurs prix reste la principale mesure utilisée par 73 % des propriétaires de PME pour les années 2022 et 2023. En analysant les résultats de notre sondage de 2023, la FCEI constate qu'il est plus difficile pour les entreprises ayant moins de 5 employés d'augmenter leurs prix (65 %) comparativement à la moyenne. Si bien que plus l'entreprise est petite, moins elle est capable de transférer les augmentations à ses clients.

Par ailleurs, nous avons constaté que la part de propriétaires qui travaillent plus d'heures pour alléger les coûts de main-d'œuvre est en hausse. Ils étaient 52 % en 2022, comparativement à 59 % en 2023. Précisons qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre, les propriétaires de PME doivent déjà travailler plus d'heures dans une proportion considérable (72 %)<sup>6</sup>. L'enjeu est d'autant plus aigu pour les PME comptant moins d'employés : 64 % pour les PME ayant de 0 à 4 employés, 60 % pour celles de 5 à 19 employés, 45 % pour celles de 20 à 49 employés et 22 % pour celles qui comptent 50 employés et plus. De plus, les plus petites entreprises ont des taux de postes vacants plus élevés et souffrent davantage quand elles ont un poste vacant parce que cela représente une part plus importante de leur main-d'œuvre totale<sup>7</sup>.

On remarque également que les PME ont recours à une autre mesure de plus en plus fréquemment utilisée pour affronter ce défi, soit de réduire les marges bénéficiaires pour demeurer concurrentielles (43 % en 2023 c. à 38 % en 2022).

Autre constat, la pression inflationniste va freiner les objectifs de croissance et d'investissement. En 2022, 29 % des répondants déclaraient avoir réduit ces objectifs pour lutter contre l'inflation, comparativement à 32 % en 2023. En analysant les résultats en détail, on remarque que les plus petites entreprises réduisent davantage leurs investissements et prévisions de croissance. En effet, 36 % des propriétaires de PME comptant moins de 5 employés et 32 % de celles ayant entre 5 et 19 employés ont indiqué avoir réduit leurs objectifs, comparativement à seulement 11 % de celles ayant entre 50 et 99 employés.

Enfin, les PME ayant moins de 5 employés sont celles qui augmentent le plus leur capacité d'endettement (24 %), contre 15 % de celles qui comptent entre 5 et 19 employés.

Toutes ces données démontrent manifestement que l'inflation affaiblit les PME et plus spécifiquement les plus petites entreprises du Québec. Cette inflation vient ajouter une pression sur l'environnement d'affaires, nuit à l'attractivité même de la vocation entrepreneuriale et limite aussi les perspectives de croissance, ce qui, incidemment, entraîne des conséquences négatives sur l'économie. En résumé, en protégeant les PME contre l'inflation, le gouvernement du Québec pourrait réduire la pression sur les coûts, les entrepreneurs et leurs entreprises, et les citoyens.

---

<sup>6</sup> FCEI, sondage *Votre Voix - Septembre 2022*, mené du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, n = 597 répondants, marge d'erreur +/- 4 %.

<sup>7</sup> FCEI, rapport de recherche *Retour en force des pénuries de main-d'œuvre*, décembre 2021, page 3. <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/legacy/2021-12/retour-en-force-des-penuries-de-main-d-oeuvre.pdf>



## Attentes des propriétaires de PME envers leur gouvernement face à l'inflation

Afin de réduire la pression exercée par l'inflation, les PME proposaient en 2022 des mesures à la portée du gouvernement du Québec, qui dispose d'une marge de manœuvre importante en ce qui concerne la fiscalité des petites et moyennes entreprises et les tarifs gouvernementaux, comme ceux de l'énergie. En effet, un sondage de la FCEI mené sur Hydro-Québec et la hausse générale des prix<sup>8</sup> révèle que 87 % des propriétaires de PME demandent de geler les coûts relatifs à l'administration gouvernementale pour les aider à réduire l'impact de la hausse générale des prix. De plus, 85 % d'entre eux veulent un retour annuel d'Hydro-Québec à la Régie de l'énergie pour établir les tarifs d'électricité, et 83 % demandent une réduction des taxes sur la masse salariale pour les aider à réduire l'impact de la hausse générale des prix.

D'ailleurs, selon les estimations récentes de la FCEI, l'ajustement des tarifs d'électricité d'Hydro-Québec en fonction de l'inflation en 2023 représentera une augmentation de coûts de près de 250 M\$ pour les PME<sup>9</sup>.

### Hausse des tarifs d'électricité : un coup de massue pour les PME

Dans un sondage Léger<sup>10</sup> mené auprès des citoyens en avril 2022, 72 % des répondants ont indiqué qu'ils souhaitent que les tarifs d'électricité soient fixés afin de permettre à Hydro-Québec d'assurer ses services et obligations vis-à-vis de ses clients. D'ailleurs, 67 % des Québécois estiment que la Régie de l'énergie devrait fixer annuellement les tarifs d'électricité au Québec. Enfin, 58 % des Québécois croient que permettre à Hydro-Québec d'obtenir une hausse de tarif plus que le nécessaire à son bon fonctionnement s'apparente à une taxe imposée aux consommateurs.

Avec son [projet de loi 2, Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité](#), qui plafonne le taux d'indexation à 3 % pour les tarifs domestiques, le gouvernement du Québec entend aider principalement les citoyens à faire face à l'inflation. Or, force est de constater qu'aucune action de ce type n'est engagée pour les petites et moyennes entreprises.

Cette hausse de 6,4 % des tarifs d'Hydro-Québec appliquée en fonction de l'inflation s'ajoutera aux autres coûts gouvernementaux, notamment l'augmentation des cotisations

---

<sup>8</sup> FCEI, sondage Omnibus du Québec, mené du 16 mars au 5 avril 2022, résultats finaux, n = 1 135 répondants, marge d'erreur +/- 2,9 %, 19 fois sur 20. <https://cdn1.hubspot.net/hubfs/20336445/research/reports/FCEI-SondageMarsQu%C3%A9bec-Hydro-Inflation.pdf>

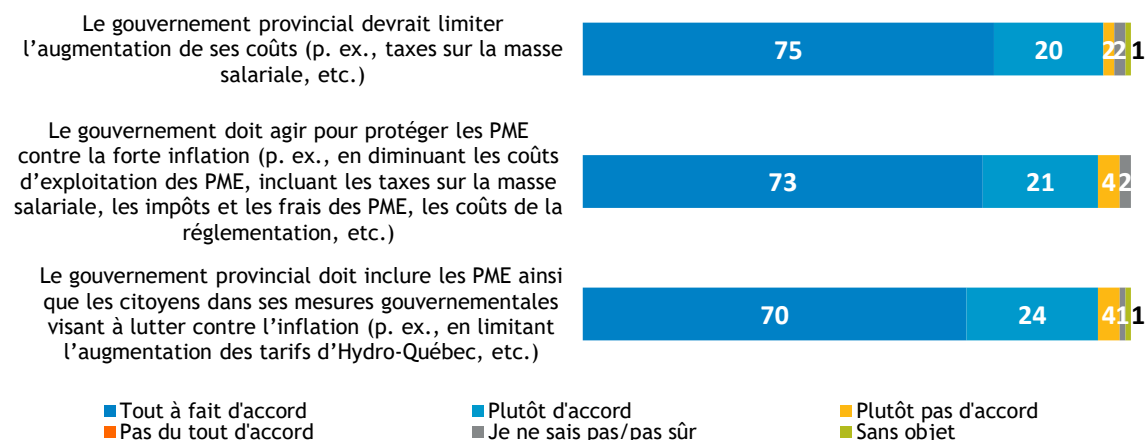
<sup>9</sup> FCEI, communiqué de presse, Tarifs d'électricité : le gouvernement du Québec laisse tomber les PME avec son projet de loi 2, décembre 2022. <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/tarifs-d%C3%A9lectricit%C3%A9-le-gouvernement-du-qu%C3%A9bec-laisse-tomber-les-pme-avec-son-projet-de-loi-2>

<sup>10</sup> Rapport FCEI & LÉGER, avril 2022, Opinion à l'égard de différents éléments en matière d'hydroélectricité et des tarifs. [https://cdn1.hubspot.net/hubfs/20336445/research/reports/11709-003%20Rapport%20FCEI%20\(omnibus\).pdf](https://cdn1.hubspot.net/hubfs/20336445/research/reports/11709-003%20Rapport%20FCEI%20(omnibus).pdf)

au Régime de rentes du Québec (RRQ) qui sera toute aussi importante. L'absence de plafonnement du taux d'indexation des tarifs de distribution d'Hydro-Québec pour la clientèle affaires viendra exacerber les difficultés des PME.

Figure 7

### Perspectives des propriétaires de PME québécoises concernant les mesures gouvernementales à prioriser (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre Voix - Janvier 2023*, mené du 18 au 31 janvier 2023, résultats finaux, 575 répondants, marge d'erreur +/- 4,1 %, 19 fois sur 20.

Selon les propriétaires de PME québécoises, le gouvernement devrait les soutenir.

En effet :

- 95 % d'entre eux indiquent que le gouvernement provincial devrait limiter l'augmentation de ses coûts.
- 94 % souhaitent que le gouvernement provincial agisse pour protéger les PME de la forte inflation.
- 94 % demandent que le gouvernement provincial inclue les PME ainsi que les citoyens dans les mesures gouvernementales visant à lutter contre l'inflation.

Le bouclier anti-inflation pour les citoyens du gouvernement du Québec utilise des leviers qui visent à limiter les coûts gouvernementaux et la fiscalité des individus. Comme il devrait limiter les coûts gouvernementaux pour les entreprises, le gouvernement devrait porter une attention particulière à la fiscalité des PME.

Sur ce point, il y a du travail à faire, car c'est ici que la fiscalité est la plus lourde pour les petites et moyennes entreprises. D'abord, huit provinces canadiennes ont un taux réduit pour les PME qui est inférieur à celui dont les PME du Québec peuvent bénéficier. Le Québec est aussi la seule province canadienne à pénaliser les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction qui n'ont pas accès au taux d'impôt réduit.

À cela s'ajoute le fait que les taxes sur la masse salariale au Québec sont les plus élevées du Canada. À titre d'exemple, elles sont 32 % plus élevées qu'en Ontario. La prise de mesures à cet égard entraînerait des répercussions économiques positives.

Lorsqu'ils ont été interrogés sur ce qu'ils feraient en cas d'une réduction des taxes sur la masse salariale, les propriétaires de PME ont répondu qu'ils augmenteraient la rémunération des employés (63 %), rembourseraient la dette de l'entreprise (49 %), embaucheraient de nouveaux employés (43 %), investiraient pour développer davantage leur entreprise (41 %), investiraient dans la formation des employés (33 %) et l'automatisation (30 %). Les deux dernières réponses citées ont été l'augmentation des dividendes/du salaire du dirigeant (12 %) et l'augmentation des dons (8 %). On voit bien que les entrepreneurs accordent la priorité à leurs employés, leur projet d'entreprise et leur région.

Figure 8

### Mesures prises advenant une réduction du fardeau fiscal des PME (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre Voix - Septembre 2022*, mené du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, 597 répondants, marge d'erreur +/- 4 %, 19 fois sur 20.

D'ailleurs, les PME ont des demandes claires à faire au gouvernement concernant leurs taxes et impôts. Premièrement, pour 94 % des propriétaires d'entreprise, la mesure la plus importante que le gouvernement provincial devrait prendre serait d'éviter d'augmenter les taxes et impôts, les frais et les autres coûts pour favoriser la reprise économique<sup>11</sup>. De plus, les entreprises sont plus sensibles et défavorisées par certaines taxes. Le taux d'imposition des PME est au sommet de la liste, récoltant 60 % des réponses.

<sup>11</sup> FCEI, sondage *Votre Voix - Octobre 2022*, mené du 6 au 31 octobre 2022, résultats finaux, données du Québec, n = 623, marge d'erreur +/- 3,9 %.

Ce sont donc des signaux forts envoyés au gouvernement du Québec. Les PME ont des attentes particulières à l'égard de l'action gouvernementale. Certaines mesures qui sont à portée de main permettraient de réduire la pression sur les PME et soutiendraient les chefs d'entreprise dans ce contexte inflationniste sans précédent.

## Conclusion

Il ne fait aucun doute que l'inflation demeure un défi important pour les PME québécoises. Les dernières années ont été difficiles pour de nombreuses petites entreprises non seulement sur le plan économique, mais aussi pour les propriétaires. En effet, plus l'entreprise est petite, plus elle encaisse le choc économique de l'inflation directement en augmentant ses prix tout en diminuant ses marges bénéficiaires. L'augmentation du nombre d'heures travaillées par les propriétaires de PME pour affronter les défis de l'inflation et de la pénurie de main-d'œuvre est également alarmante. Cette réalité devrait sérieusement inquiéter le gouvernement, car elle nuit à l'attractivité même de la vocation entrepreneuriale au Québec et augmente le risque d'épuisement qui guette un trop grand nombre d'entrepreneurs.

L'inaction du gouvernement sur le front de l'inflation qui frappe les PME québécoises n'est pas sans conséquence. En définitive, l'impact des augmentations des coûts sur les propriétaires de PME tend à s'accroître en 2023 et semble contribuer à la pression subie par ceux-ci.

## Recommandations

Pour aider à réduire l'impact de la hausse des prix sur les PME, la FCEI recommande que le gouvernement du Québec prenne les mesures suivantes :

1. Limiter la hausse des coûts relatifs à l'administration gouvernementale (permis, licences, registres, etc.).
2. Modifier le projet de loi 2 pour que le plafonnement à 3 % de l'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec s'applique également aux PME.
3. Modifier le projet de loi 2 pour réhabiliter la Régie de l'énergie à établir annuellement les tarifs d'électricité.
4. Dès le prochain budget du Québec, commencer un chantier de réduction du fardeau fiscal des PME, notamment concernant les taxes sur la masse salariale (FSS, RRQ, etc.).

## À propos de la FCEI

La FCEI est une organisation non partisane et sans but lucratif qui représente exclusivement les intérêts de 97 000 propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, dont 21 000 au Québec. La FCEI a une capacité de recherche sans égal parce qu'elle est en mesure de recueillir auprès de ses membres des renseignements concrets et opportuns au sujet d'enjeux commerciaux qui ont une incidence sur leurs activités quotidiennes et leurs résultats. Elle est, à ce titre, une excellente source de données à jour dont les gouvernements devraient tenir compte quand ils élaborent des politiques qui ont des répercussions sur les PME canadiennes.

Visitez [fci.ca](http://fci.ca) pour en savoir plus.

---

## À propos de l'auteure



**Clémence Joly**  
Analyste des politiques

Clémence Joly est analyste des politiques à Montréal à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

Depuis son arrivée à la FCEI, elle a notamment travaillé sur plusieurs rapports de recherche sur les enjeux touchants les PME.



